

DROITS DE L'HOMME - Un congrès organisé par la FIDH s'est tenu à Paris

Détenus arbitrairement et disparus de guerre : le droit de savoir

« Nous avons le droit de savoir », tel est le thème d'une campagne menée depuis plusieurs années déjà par le Comité des parents de disparus et de personnes enlevées, ainsi que par d'autres associations. Cette campagne vise à faire la lumière sur le sort des quelque 17 mille disparus durant la guerre libanaise. Les associations qui militent pour cette cause se sont réunies à l'occasion d'une conférence organisée à Paris par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) sur la question des disparus dans les pays de l'est de la Méditerranée, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Une conférence de presse a été organisée hier pour en révéler les résultats.

Hier donc, au siège de l'Ordre de la presse, des photos de disparus étaient posées par des mères émuees sous la tribune où la conférence de presse devait avoir lieu. D'autres photos étaient exposées, celles de la manifestation pacifique qui s'est tenue devant le Panthéon à Paris, et dans le cadre de laquelle tous les participants arboraient un masque blanc, signe de la similitude des cas et de l'union de tous les prisonniers détenus arbitrairement.

Les personnes présentes avaient toutes un proche dans les prisons israéliennes, syriennes, ou tout simplement un parent disparu au Liban durant les événements. Certains n'avaient pas revu l'être aimé depuis plus de vingt ans. Quelques personnes ont déclaré enroulées aux journalistes que « nombreux détenus se trouvent depuis des années dans des prisons syriennes et que des informations les concernant étaient très difficiles à recueillir ».

Trois organisations participaient hier à la conférence de presse : l'Association libanaise des droits de l'homme (qui fait partie de la FIDH), ainsi que de l'Association des droits de l'homme et du droit humanitaire, présente à Paris), le Comité des parents de disparus et de personnes enlevées, ainsi que le Comité de suivi des détenus libanais dans les prisons israéliennes. SOLHA avait également pris part à la conférence euro-méditerranéenne tenue à Paris.

Prenant la parole en premier, Mme Leila Harb, vice-présidente de l'Association libanaise des droits de l'homme, a exposé les circonstances de l'événement qui s'est tenu dans la capitale fran-

çaise. « Cette première rencontre s'inscrit dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, défini par le Congrès de Barcelone en 1995 et ratifié par 27 pays de la région », a-t-elle précisé. « Par cet accord, les associations de défense des droits de l'homme demandent aux pays signataires un respect des droits humains et aux pays européens de considérer ce respect comme un critère dans la signature d'accords bilatéraux ».

Les pays concernés par la question de la détention arbitraire sont l'Algérie, le Maroc, la Turquie, le Liban, la Syrie, l'Égypte et la Libye. « Ce sont les associations et les parents de disparus qui ont demandé la tenue d'un tel congrès afin de briser le silence qui les entoure, mobiliser les sociétés européennes et internationales et sensibiliser l'opinion publique », a poursuivi Mme Harb. « Les discussions ont consisté en des échanges d'expériences, des conférences visant à mieux faire connaître les lois et les outils juridiques permettant de faire face à ce crime et de pénaliser les coupables. » À l'issue de la réunion, une délégation s'est dirigée à Bruxelles pour faire le point avec des membres du

Parlement européen et de l'Union européenne, et un autre groupe s'est rendu à Genève, pour se réunir avec des responsables des Nations unies.

Lors de la discussion qui a suivi la conférence de presse, Mme Harb a souligné : « S'il y a des Libanais coupables, ils devraient être rapatriés et jugés par des tribunaux libanais ».

Comité officiel d'investigation

Le mot du Comité des parents de disparus a été prononcé par Mme Wadud Halawani. Mme Halawani a insisté sur le fait que « toutes les victimes se rassemblent, ainsi que tous les bourreaux qui agissent avec les mêmes méthodes méprisables et les mêmes pratiques cruelles ». « Nous rencontrons partout la même souffrance intolérable des parents de victimes qui ignorent le sort de leurs proches », a-t-elle ajouté.

Mme Halawani a assuré que sans la persévérance des associations civiles et des parents de victimes, la question de la détention arbitraire et des personnes kidnappées n'aurait pas été dévoilée au grand jour. « Pour la première fois, un comité officiel a été créé

pour tenter de percer le mystère des personnes disparues pendant les événements », a-t-elle fait remarquer. Ce comité, formé de membres des forces de l'ordre, est chargé de recueillir les dépositions des parents de victimes dans toutes les gendarmeries du pays. Cette activité permettra de recenser le nombre de ces personnes et d'essayer de retrouver leur trace, mortes ou vives.

Cependant, selon Mme Halawani, le système ne fonctionne pas encore de façon parfaite. « Nous avons déjà relevé des failles dans le système et nous espérons qu'elles soient prises en considération par les responsables », a-t-elle dit. « D'une part, les parents sont traités avec indifférence dans certaines gendarmeries. Certaines autres ne possèdent même pas les formulaires à remplir. D'autre part, les informations liées à la campagne ne sont pas suffisamment médiatisées ».

Enfin, M. Mohammed Safa, secrétaire général du Comité de suivi des détenus libanais dans les prisons israéliennes, s'est adressé au public. Il a fait remarquer que « la détention dans les prisons israéliennes est sans nul doute arbitraire ».

Selon lui, la cause des détenus en Israël a été soulevée lors du congrès à plusieurs occasions : une intervention résumant la situation de ces détenus et disparus, la publication d'un communiqué condamnant les agressions israéliennes contre le Liban et une confirmation de la part du ministère des Affaires étrangères et du Parlement français de leur intérêt à l'égard de ce point. « De plus, a-t-il poursuivi, le Parlement européen est prêt à prendre une nouvelle décision exigeant la libération des détenus libanais en Israël. Nous avons également présenté des dossiers concernant ces personnes au comité de détention arbitraire des Nations unies ».

M. Safa a énuméré les recommandations prises lors de la réunion : faire du congrès de Paris un événement annuel, coordonner les efforts entre différentes organisations, publier un livre contenant toutes les interventions du congrès, transmettre les questions soulevées lors de ce séminaire à la 56^e réunion du Comité des droits de l'homme à Genève, décider d'une Journée mondiale des personnes enlevées, fonder un tribunal arabo-méditerranéen.

S.B.